



METZ 10-13 juin 2011 **84^{ème} congrès national** **de la Fédération Française des Associations Philatéliques**



Éléments constitutifs du dossier

Lettre du Président organisateur	page 2
Lettre du Président de la FFAP	page 2
L'équipe organisatrice	page 3
Règlement de l'exposition	pages 4 à 7
Fiche de demande de participation à l'exposition	page 8
Fiche de souscription aux récompenses	page 9
Inscription congressistes	page 10
Fiche de commande de souvenirs philatéliques	page 11
Fiche d'inscription récapitulative	page 12

Metz, le 25 novembre 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous adressons le dossier relatif à l'exposition nationale de philatélie METZ 2011, qui se déroulera du 10 au 13 juin 2011 au centre des congrès de Metz.

L'ensemble de la manifestation se déroulera au centre des congrès à Metz. De la restauration au repas du palmarès, tout sera sur place.

Pour les candidats exposants à cette exposition nationale, les demandes de participation devront impérativement nous parvenir pour le 31 janvier 2011, délai de rigueur. La commission de sélection fera connaître sa décision à partir du 1^{er} mars 2011.

Le comité d'organisation vous laissera libre de choisir votre mode d'hébergement et nous vous ferons parvenir à partir de janvier 2011 des propositions d'hébergement ainsi que les excursions et visites de sites remarquables de notre région.

Toute l'équipe d'organisation est à pied d'œuvre pour que vous gardiez de ce congrès un excellent souvenir.

Jean-Jacques METZ

Président de l'Amicale Philatélique de METZ

Nevers, le 25 novembre 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'organisation chaque année du congrès national, comprenant à la fois une exposition nationale et l'assemblée générale des 640 associations composant la Fédération française des associations philatéliques est une lourde tâche pour l'association et le groupement philatélique qui se sont portés volontaires. Mais c'est aussi un challenge passionnant à réussir : cette année, pour la 84^{ème} manifestation, c'est l'Amicale Philatélique de Metz, présidée par Jean-Jacques Metz, soutenue par l'Union des Associations Philatéliques de la Moselle, qui va faire de Metz la capitale de la philatélie du 10 au 13 juin 2011.

Ils ont reçu l'aide immédiate de la FFAP et celle de la ville de Metz. De nombreux partenaires sont venus en renfort. Connaissant le dynamisme des philatélistes lorrains, je ne doute pas que ce rendez-vous sera un succès. Un superbe timbre gravé mettra en valeur trois monuments de la ville. Les voisins sarrois et luxembourgeois seront présents avec leur exposition Samolux qui attirera encore plus de monde.

Je souhaite un plein succès à nos amis lorrains et vous demande de bien vouloir les aider en remplissant le plus possible l'ensemble des dossiers que vous allez recevoir. N'oubliez pas de souscrire aux bons de soutien, le budget d'un congrès est de plus en plus difficile à équilibrer. Merci d'avance et tous mes encouragements à L'Amicale Philatélique de Metz.

Robert CLOIX

Président de la Fédération Française des Associations Philatéliques

**Le Comité d'organisation
Amicale Philatélique de Metz
Union des Associations Philatéliques
Fédérées de la Moselle**

Président :

Jean-Jacques METZ Président de l'Amicale Philatélique de Metz

Co-Président :

Robert CLOIX Président de la F. F. A. P.

Commissaire Général :

Richard CASTELLON Président de la région V

Commissaires Généraux Adjoints :

Josiane RITZ Présidente du club Philatélique de Marly

André WERMEISTER Président du club philatélique de Maizières les Metz

Secrétaire général :

Jean-Luc FLACCUS Membre de l'Amicale Philatélique de Metz

Secrétaire adjoint :

Jacques GUÉRARD Membre de l'Amicale Philatélique de Metz

Trésorier Général :

Mlle Danielle MARIE Trésorière de l'Amicale philatélique de Metz

Co-Trésorier :

Daniel DUBAR Trésorier de la F. F. A. P.

Responsable expositions

Jean-Marie VUILLEMARD Membre de l'Amicale Philatélique de Metz

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE

Le Championnat de France de Philatélie se tiendra du vendredi 10 juin au lundi 13 juin 2011 au centre des congrès de Metz

ARTICLE 1 : dates et heures d'ouverture de l'exposition

Vendredi 10 juin de 9 h 00 à 18 h 00
Samedi 11 juin de 9h 00 à 18 h 00
Dimanche 12 juin de 9 h 00 à 18 h 00
Lundi 13 juin de 9h à 17h

ARTICLE 2 : L'organisation

Ce Championnat de France est organisé par le Groupement Philatélique de Moselle. Il est régi par le règlement général des expositions philatéliques de la F. F. A. P. et par les dispositions complémentaires suivantes :

ARTICLE 3 : Patronage philatélique

Placé sous le patronage de la F. F. A. P., le Championnat de France de Philatélie se tient à l'occasion de son Congrès annuel.

ARTICLE 4 : Exposants

Pourront être admises toutes les participations qui répondent aux définitions précisées dans le chapitre «Concours et Classifications» en appendice du présent règlement. Il est rappelé que, sauf pour les classes ouvertes ou un cadre, seules les collections, ayant obtenu au moins le niveau de médaille de grand argent pour les adultes et bronze argenté pour les jeunes en exposition régionale, seront autorisées à participer à la sélection. Cette médaille devra avoir une antériorité de moins de 5 (cinq) années calendaires.

ARTICLE 5 : Demandes de participation

Membre d'une association philatélique fédérée, le candidat-exposant devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la photocopie recto et verso du passeport philatélique délivré par le président du groupement philatélique régional dont dépend l'association philatélique du candidat. Le candidat devra fournir également une photocopie de sa carte de membre à jour des vignettes fédérales. Il devra faire parvenir sa demande de participation lisiblement remplie et dûment signée, pour le **31 janvier 2011** délai de rigueur, à l'adresse suivante :

METZ CONGRES 2011
Jean Jacques METZ
31 rue du Pré Frégoulle
57070 METZ

Pour la classe ouverte (13), la demande de participation devra être impérativement accompagnée de la photocopie des 3 premières pages de la participation.

ARTICLE 6 : Attribution des cadres

La commission de sélection, composée de représentants de la Fédération et du comité d'organisation, décide en dernier ressort de l'acceptation des participations et de la répartition des cadres. Elle ne concédera pas plus de 5 cadres de 16 feuilles, (exceptionnellement 6) pour chaque participation. En classe jeunesse, les minima sont : 16 pages pour Cadet (A), 32 pages pour Junior (B) et 48 pages pour Espoir (C). La commission fera connaître sa décision à partir du **1^{er} mars 2011**.

Les exposants dont la demande aura été retenue recevront alors un bulletin d'inscription définitive précisant le nombre de cadres accordés.

Ce bulletin dûment complété et signé par l'exposant devra être retourné au plus tard le **10 avril 2011** à l'adresse mentionnée à l'article 5, avec le passeport original accompagné d'une photocopie du plan de la participation ainsi que les documents nécessaires pour assurer la collection.

Les exposants devront joindre, au minimum, les photocopies de trois pages (au choix du candidat) de la collection ainsi que la photocopie de la dernière fiche de notation.

ARTICLE 7 : Droit de participation

Le droit de participation dans les classes de compétition est de **15 €** par cadre de seize feuilles. Il devra être réglé par l'exposant lors du dépôt de l'inscription définitive de participation, par chèque libellé à l'ordre de :

METZ CONGRES 2011

La gratuité est accordée à la classe jeunesse.

ARTICLE 8 : Catalogue de l'exposition

Afin de faciliter la rédaction du catalogue, les exposants devront conserver le titre de leur participation identique à leur inscription définitive.

ARTICLE 9 : Présentation

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur feuilles ou cartons séparés, qui seront placés verticalement dans des cadres pouvant contenir 16 feuilles, soit quatre rangées de quatre feuilles de format (A4 ou largeur 24cm x 30 cm maximum) ou de leur équivalence en surface, sans dépasser 96 cm. Il est demandé d'inclure chaque feuille dans une enveloppe protectrice en matière transparente de format approprié. Dans l'intérêt des participants, l'absence d'enveloppes protectrices entraînera la non exposition de la présentation incriminée et le retrait de la participation de la procédure de jugement. Chaque feuille sera numérotée en haut et à droite dans l'ordre de présentation, le nom de l'exposant sera mentionné au verso de chaque feuille d'exposition.

Les collections à exposer devront :

- soit, parvenir par La Poste, avec accusé de réception, à l'adresse du :

METZ CONGRES 2011
Jean Jacques METZ
31 rue du Pré Frégoulle
57070 METZ

et ce, aux risques et périls de l'expéditeur, au plus tard le **7 juin 2011**.

- soit, être remises sur les lieux de l'exposition ; dans ce cas se reporter à l'article 12 «Montage et démontage de l'exposition».

ARTICLE 10 : Matériel exposé

Toute participation doit être la propriété exclusive et intégrale de l'exposant. Aucun timbre et aucun document ne devra porter de prix de vente, ni aucune mention de valeur ou de rareté.

ARTICLE 11 : Bordereau de remise

Les participations seront accompagnées d'un bordereau de remise, établi en triple exemplaire et certifié conforme à l'envoi par l'exposant. L'un de ces exemplaires sera considéré comme reçu et renvoyé ou remis dans ce but à l'exposant. Il servira de décharge au comité d'organisation.

ARTICLE 12 : Montage et démontage de l'exposition

La mise en place des participations aura lieu le **jeudi 09 juin 2011 de 8 h 30 à 18 h** par les soins du comité d'organisation, en présence de l'exposant ou de son mandataire porteur de sa collection.

Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition. Les exposants pourront reprendre leur collection le **lundi 13 juin 2011 à partir de 17 h**.

En cas de réexpédition de la participation, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais correspondant à la réexpédition avec AR ayant été préalablement réglés par chèque lors de l'envoi initial ou du dépôt à l'exposition.

ARTICLE 13 : Sécurité - Assurance

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il décline cependant toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration ou autres dégâts que les objets destinés à l'exposition pourraient subir lors de leur transport. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance tous risques pour couvrir l'exposition et le transport.

Le comité d'organisation assurera un gardiennage permanent de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile. Mais, tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégât de toute espèce, séjour dans un coffre) restent à la charge de l'exposant.

Celui-ci a la faculté :

· soit de demeurer son propre assureur. Il devra en ce cas renoncer par lettre à tout recours contre le comité d'organisation.

· soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de son choix. Il devra dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le comité d'organisation.

· soit d'utiliser, par l'intermédiaire du comité d'organisation, et par voie d'avenant, la police souscrite par la F.F.A.P. Dans tous les cas, il est obligatoire de fournir un inventaire du nombre de documents, timbres-poste et éléments divers présents sur chaque page et de donner la valeur de remplacement estimée de chaque pièce. Des formulaires adéquats seront fournis par le comité d'organisation pour la réalisation de ces inventaires.

Sans ces documents dûment remplis, la demande d'inscription restera sans suite. Il est rappelé qu'aucune somme ne doit être inscrite sur les pages à exposer (voir article 10).

Il est instamment conseillé de réaliser une photocopie de la collection déposée. L'exposant conservera cette copie pour tout litige avec l'assurance.

Le comité d'organisation et la F.F.A.P. ne sont qu'un intermédiaire entre l'assureur et l'exposant. Leur responsabilité ne peut donc être engagée pour tout litige concernant ces deux parties. Le montant de la prime à acquitter par un exposant désirant être assuré par l'intermédiaire du comité d'organisation sera calculé à partir de la valeur estimée de la collection présentée ; cette prime est précisée lors de l'agrément de la participation.

Le règlement de la prime d'assurance devra impérativement accompagner les inventaires.

L'absence de celui-ci entraîne l'exclusion de la compétition.

ARTICLE 14 : Jury - Prix - Récompenses

Les jurés sont désignés par la F.F.A.P. en concertation avec le comité d'organisation, conformément aux dispositions du règlement général des expositions philatéliques nationales. Les prix attribués sont les suivants :

- Grand prix du championnat de France.
- Grand prix de la classe Jeunesse.
- Diplômes de médaille d'or, de grand vermeil, de vermeil, de grand argent, d'argent, de bronze argenté et de bronze, diplômes de participation.

Des médailles, objets d'art, coupes, ouvrages ou toutes autres récompenses pourront être offerts par des donateurs, institutions, particuliers, entreprises et associations (voir bulletin de souscription). Les récompenses ne seront remises qu'aux seuls exposants présents ou valablement représentés par un mandataire auquel il sera demandé une décharge.

ARTICLE 15 : Concours

Deux jurys distincts et fonctionnant séparément seront constitués suivant le Règlement Général des Expositions de la F.F.A.P. :

L'un pour les classes 1 à 12 et classes 14 et 15.

L'autre pour la classe 13 (classe ouverte).

Les collections appartenant aux membres d'un de ces deux jurys, aux élèves - jurés ou à leurs familles (parents, enfants, frères, sœurs, conjoints...) seront automatiquement classées hors concours. Cette mise hors concours n'intervient que pour les collections jugées par le jury concerné.

ARTICLE 16 : Cour d'honneur

Elle est réservée aux participations spécialement invitées à cet effet. Les participations ne seront pas soumises à l'appréciation du jury. Les cadres réservés à la cour d'honneur porteront de façon apparente la mention correspondante.

ARTICLE 17 : Stands

La location des stands, en nombre limité, sera consentie aux négociants en timbres-poste et matériel philatélique, aux administrations postales et aux associations philatéliques, moyennant le versement d'un droit par stand et l'engagement de se conformer aux conditions d'attribution, en particulier de ne pas vendre de souvenirs de l'exposition et du congrès autres que ceux émis par le comité d'organisation (voir règlement spécifique).

Par ailleurs, sur leur stand, les associations philatéliques s'engagent à ne faire que de la publicité sur leurs activités et à ne vendre que des publications liées à leur activité.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer des stands à tout organisme ou négoce dont la spécificité apporterait un intérêt supplémentaire à la manifestation.

ARTICLE 18 : Bureau de poste temporaire

Un bureau temporaire doté d'un timbre à date, premier jour illustré, sera installé dans les locaux de l'exposition du vendredi 10 juin au lundi 13 juin 2011. Les heures d'ouverture seront celles de l'exposition

Le timbre-poste spécial METZ 2011, émis à l'occasion du 84^{ème} congrès de la F.F.A.P., y sera mis en vente anticipée.

Le timbre à date illustré du 84^{ème} congrès de la F.F.A.P. sera également utilisé le dimanche 12 juin par ce bureau temporaire. Des boîtes à lettres distinctes permettront, pendant toute la durée de l'exposition, de déposer le courrier à expédier et devant recevoir l'une ou l'autre oblitération.

ARTICLE 19 : Modifications du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement (avec l'accord de la F. F. A. P.) toutes les modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus.

ARTICLE 20 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de toutes les clauses et conditions du présent règlement.

CLASSES D'EXPOSITION

(cf. article EXP/ 19 du règlement général des expositions philatéliques de la F.F.A.P.)

1) PHILATÉLIE TRADITIONNELLE (TRA).

Timbres émis des origines à 1945, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant timbres-poste, timbres-taxes de service, du télégraphe, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés,

Division A :

France, Colonies Françaises, Monaco, Andorre, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B :

Europe, Colonies des pays européens et leurs bureaux à l'étranger.

Division C :

Pays d'Outre-mer.

2) HISTOIRE POSTALE (HIS).

Documents des origines à nos jours.

Division A :

Étude des marques postales et oblitérations.

Division B :

Étude des routes terrestres et maritimes, censure, désinfection, tarifs, opérations militaires, etc.

Division C :

Mécanisation postale.

3) ENTIERS POSTAUX (ENT).

4) AEROPHILATELIE (AER).

Division A :

Poste aérienne de la guerre 1870-71, (ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes).

Division B :

Précurseurs de la poste aérienne.

Division C :

a) liaisons aérospatiales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs ...)

b) aérogrammes (entiers postaux)

Division D :

Timbres officiels de la poste aérienne.

Division E :

Timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) PHILATÉLIE THÉMATIQUE (THE).

6) MAXIMAPHILIE (MAX).

Division A : collections par pays ou groupe de pays

Division B : collections spécialisées ou d'étude.

Division C : collections à thèmes

7) LITTÉRATURE (LIT).

Division A : livres, ouvrages.

Division B : périodiques et bulletins d'associations.

Division C : tout support multimédia et logiciel informatique.

8A) JEUNESSE participation individuelle (JEU a).

Division A : Cadets - 15 ans ou moins,

Division B : Juniors - 16 à 18 ans.

Division C : Espoirs - 19 à 21 ans.

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8B) JEUNESSE participation de groupe (JEU b).

La classification est identique à celle de la classe "JEU" à l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

9) PHILATÉLIE FISCALE (FIS).

10) ASTROPHILATELIE (AST).

11) PHILATELIE TRADITIONNELLE MODERNE (TRM).

Timbres émis de 1945 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant timbres-poste, timbres-taxes, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A :

France, Colonies françaises, Monaco, Andorre, Occupation française.

Division B :

Europe, Colonies des pays européens.

Division C :

Pays d'Outre-mer.

12) PHILATELIE POLAIRE (POL).

Timbres émis par les administrations postales des régions polaires ou émis spécifiquement avec un thème polaire.

Documents postaux acheminés en provenance ou vers les régions polaires.

Documents historiques relatifs à l'exploration polaire et au développement des régions polaires.

13) CLASSE OUVERTE (OUV).

Division A : jusqu'au 22^{ème} anniversaire.

Division B : à partir de 22 ans.

14) CLASSE 1 cadre (CL1).

Présentation de 16 feuilles ne pouvant pas être exposées dans une des classes 1 à 6 et 9 à 12 en raison de la limitation du sujet en nombre de feuilles.

15) CARTES POSTALES (compétitive)

16) COLLECTION LIBRE (non compétitive)

Règlement général des expositions (articles 25 et 26)



84^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE
DEMANDE DE PARTICIPATION
A L'EXPOSITION METZ 2011



NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone (pers.)..... (portable).....

Mail :

Membre de l'association fédérée

N° de région.....

Titre de la participation :

Nombre de cadres souhaités (cadres de 16 pages, 5 cadres au maximum) :

Classe : Catégorie : Adulte.....Jeune.....

Pour les classes jeunesse : date de naissance :

J'ai pris connaissance du règlement de METZ 2011 et je déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Accord du Président de l'association
.....

ou, pour les jeunes, du conseiller régional à la jeunesse

NOM :

Date : / /

*Date et signature précédées de la mention
"Lu et approuvé"*

1^{ère} participation à une exposition nationale : **oui** **non**

Acceptez-vous que les renseignements suivants apparaissent sur le site de la F.F.A.P.

Adresse, téléphone, email : **oui** **non**

Fiche à renvoyer au Président de l'exposition :

METZ CONGRES 2011
Jean Jacques METZ
31 rue du Pré Frégoulle
57070 METZ

Cadre réservé à l'organisateur

(joindre la photocopie recto et verso du passeport philatélique et les pièces demandées à l'article 5 du présent règlement)

SOUSCRIPTION AUX RÉCOMPENSES

(à remplir et à renvoyer avant le 10 avril 2011)

Monsieur, Madame et cher Collègue,

Le comité d'organisation souhaite récompenser tous les exposants de l'Exposition Nationale de Philatélie afin qu'ils gardent le meilleur souvenir de leur participation à METZ 2011

Vous aurez certainement à cœur de contribuer à ces récompenses.

Nous vous proposons les possibilités suivantes :

Chèque de participation aux récompenses :.....

Objet(s) d'Art :

Coupe(s) :.....

Prix spécial :.....

Lot(s) de timbres :.....

Lot(s) d'enveloppes :.....

Matériel philatélique :.....

Autres (à préciser)

Veillez joindre, ci-dessous, le descriptif des récompenses offertes, leur valeur et leur mode d'acheminement.

.....
.....

Votre participation sera clairement mentionnée dans le catalogue de l'exposition. Il est donc important que vous nous indiquiez vos références :

Nom et prénom du souscripteur :.....

Raison sociale ou qualité :.....

Code postal :..... Ville :.....

Date : Signature :

INSCRIPTION CONGRESSISTE

(à remplir et à renvoyer avant le 10 avril 2011)

Madame, Monsieur, cher Collègue,
Pour faciliter l'organisation du 84^{ème} congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques, nous vous remercions par avance de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous.

ASSOCIATION FEDEREE N° : Région :

Nom (Mlle, Mme, M.) :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

Fonction ou qualité :

RESERVATION DE Pochettes de Congressistes

Nombre de délégués de l'association :

Participation : 6 euros par pochette : x 6 = euros (*)

Noms du ou des délégués :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de l'association et signature :

(*) à reporter sur la fiche récapitulative

COMMANDE DE SOUVENIRS PHILATÉLIQUES

(à remplir et à renvoyer avant le 10 avril 2011)

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la manifestation METZ 2011, deux timbres à date sont prévus, avec le timbre-poste de METZ :

- timbre à date illustré du premier jour du timbre METZ du 10 au 13 juin 2011
- oblitération spéciale pour le 84^{ème} Congrès National le 11 juin 2011
- Carte transportée par montgolfière

Commande à expédier :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souvenirs à 2,50 € l'unité :

----- enveloppe(s) illustrée(s) avec le timbre à date illustré «1^{er} jour»

----- carte(s) postale(s) avec le timbre à date illustré «1^{er} jour»

----- enveloppe(s) illustrée(s) avec le timbre à date jour du Congrès

----- carte(s) postale(s) avec le timbre à date jour du Congrès

Souvenir à 3,50 € l'unité :

----- carte postale transportée par montgolfière

Nombre total..... x 2,50 € =.....

Nombre total..... x 3,50 € =.....

Frais de port (*) : =

Total =..... Montant à reporter sur la fiche récapitulative

(*) 1 à 3 souvenirs : 0,60 euros ; 4 à 10 souvenirs : 1,20 euros ; 11 à 24 souvenirs : 2 euros ;
commande supérieure à 25 souvenirs : franco de port

À reporter sur la fiche récapitulative

FICHE RÉCAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS

(à remplir et à renvoyer avant le 10 avril 2011)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : portable : email :

Veillez trouver ci-joint les fiches de :

Inscription de congressiste(s) (sacoche) : €

Souscription aux récompenses : €

Commande de souvenirs philatéliques : €

Total : €

Ci-joint un chèque global de :

..... euros à l'ordre de : **CONGRÈS METZ 2011**

Merci d'adresser votre courrier à :

**CONGRÈS METZ 2011
Danielle MARIE
82 Voie de la Liberté
57160 SCY CHAZELLES**

NB.

Les frais d'inscription (15 € par cadre) plus assurance (si nécessaire) vous seront demandés dès l'acceptation de votre participation (cf. **règlement**)